



FOIRE AUX QUESTIONS

Licence **Événementielle**
et

A.T.P (Pass Tournoi - Pass Ping)

A.T.P : Autre Titre de Participation

Pourquoi la FFTT a-t-elle créé la Licence Événementielle et l'A.T.P ?

La **Licence Événementielle** a été créée en 2014 pour fédérer les pratiquants occasionnels lors d'organisations promotionnelles.

Le **Pass Tournoi** a été créé en 2014 pour permettre aux pratiquants occasionnels de participer aux tournois organisés tout en étant couvert par une assurance.

Le **Pass Ping** a été créé en 2012, pour faire découvrir la pratique du tennis de table en club.

A quelle occasion puis-je délivrer la Licence Événementielle et les A.T.P ?

Licence événementielle : Toute organisation promotionnelle permet de délivrer une licence événementielle après avoir déclaré celle-ci au comité ou à la ligue.

Par exemple : Ping Tour, Tournée des plages, Journée Porte ouverte, Rencontre amicale Parents/enfants...

Le Pass Tournoi : A l'occasion d'un tournoi comportant un tableau non licenciés ou d'un tournoi spécifique aux non licenciés.

Le Pass Ping : Il peut être offert pour permettre à des pratiquants occasionnels de tester une à quatre séances d'initiation-découvertes. Si ça leur a plu, une licence promotionnelle ou traditionnelle peut leur être ensuite proposée.

Par exemple : Le Pass Ping peut être offert à des élèves après un cycle de découverte en milieu scolaire

Comment utiliser ces outils (nouvelle licence et A.T.P ?

Licence événementielle : Le pratiquant renseigne le bordereau « Licence événementielle » à votre disposition auprès de votre comité ou ligue.

Une fois les données collectées, les bordereaux doivent être adressés au comité ou à la ligue pour une saisie des données via « Spidweb » / espace « licence événementielle ».

Le Pass Tournoi : Aucun formulaire n'est nécessaire, la fiche d'inscription au tournoi suffit pour recueillir les informations utiles obligatoires : nom, prénom, date de naissance, sexe, code postal. L'adresse mail est fortement recommandée.

Le Pass Ping : Il est acheté à la boutique fédérale et distribué aux pratiquants qui choisissent un club de leur choix. Le club renseigne le document Pass Ping à chaque séance découverte (4 maximums).

A quel moment saisit-on la licence événementielle et l'A.T.P ?

Licence événementielle : La saisie de la licence peut se dérouler tout au long de la saison sportive.

Pass Tournoi : La saisie du Pass Tournoi s'effectue au moment de l'inscription le jour même du tournoi via « Espace MonClub » onglet Pass Tournoi.

Pass Ping : Après le passage du pratiquant muni du Pass Ping, le club l'enregistre via « Espace Mon Club » / onglet « Promotion » inscription Pass Ping.

Quelle structure peut utiliser la Licence Événementielle ou l'A.T.P ?

Licence événementielle : Tout comité ou ligue peut utiliser la Licence Événementielle.

Pass Tournoi : Le Pass Tournoi est géré directement par le Club via « Espace Mon Club » onglet Pass Tournoi. Le tournoi (spécifique ou non) doit être préalablement déclaré selon les modalités locales avec la ligue ou le comité.

Pass Ping : Le Pass Ping est géré directement par le club via « Espace Mon Club » onglet Promotion / Inscription Pass Ping.

Qui peut organiser un événement promotionnel ?

Tout comité ou ligue peut organiser un événement promotionnel.

Toutefois un club peut organiser un événement promotionnel, pour cela **il doit le déclarer au préalable** à son comité ou à sa ligue. Les modalités de référencement des pratiquants sont à définir avec le comité ou la ligue support.

Qui saisit les données collectées pour la création des Licences ou des A.T.P ?

Licence événementielle : La saisie est réalisée par la structure ayant créé l'événement. Les données sont saisies via « Spidweb » onglet Licence Événementielle.

Pass Tournoi : Le Pass Tournoi est géré par le club organisateur du tournoi via « Espace Monclub » onglet Pass Tournoi.

Pass Ping : Le Pass Ping est géré par le club.

Quel est le coût de la Licence Événementielle, du Pass Tournoi et du Pass Ping?

Licence événementielle : Elle est gratuite et intègre la Responsabilité Civile.

Pass Tournoi : Il coûte 1 € car il comprend une assurance couvrant les risques liés à la pratique sportive.

Pass Ping : il coûte 0,25 € et intègre une assurance liée à la pratique sportive.

Quelle est la durée de validité de la Licence Événementielle, du Pass Tournoi, du Pass Ping ?

Licence événementielle : Elle est valable tout au long de la saison sportive et permet de participer à un maximum de 4 événements promotionnels.

Pass Tournoi : Il est valable 1 mois et permet de participer à un maximum de 4 tournois pendant cette période.

Pass Ping : il est valable 1 mois et permet de participer à 4 séances de découvertes pendant cette période.

Un document est-il délivré au participant ?

Licence Événementielle : Il n'est pas envisagé de délivrer un document. Un mail de bienvenue sera adressé par la FFTT d'où l'utilité de recueillir l'adresse mail.

Pass Tournoi : Aucun document n'est délivré au participant.

Pass Ping : Le document Pass Ping fait office de document d'adhésion.

Peut-on transformer la licence événementielle en licence promotionnelle voire traditionnelle ?

La licence événementielle et l'A.T.P sont gérés indépendamment de la licence traditionnelle et promotionnelle sous SPID. Ces deux types d'adhésion ne sont soumis à aucune règle de mutation et/ou de transfert administratif. En conséquence, il n'est pas possible de les "transformer" directement à partir de l' « Espace Mon Club ».

Les clubs doivent donc saisir une nouvelle licence selon la procédure classique.

Comment sont gérés les doublons de saisie ?

Lors de la saisie une alerte signale si le pratiquant est déjà licencié. Dans ce cas inutile de poursuivre la saisie.

Les doublons sont gérés automatiquement au niveau fédéral lors d'une mise à jour des fichiers.

Y at-il un numéro d'attribution pour la licence événementielle et l'A.T.P ?

A ce jour il existe un numéro d'ordre pour chaque licence événementielle ou chaque A.T.P.

Le mail est-il obligatoire ?

Le mail n'est pas obligatoire mais reste fortement recommandé aux fins de communication.

Les licences événementielles et les A.T.P sont-ils comptabilisés dans les effectifs des licenciés du club ?

Licence Événementielle : elles sont comptabilisées dans le comité du lieu de résidence du pratiquant.

Pass Tournoi et Pass Ping : Ils sont comptabilisés dans les effectifs du Club en tant qu'A.T.P (Autre Type de Participation).

Le certificat médical est-il obligatoire pour la licence événementielle et l'A.T.P ?

Le seul A.T.P concerné est le Pass Tournoi, la participation à un tableau ou à un tournoi "promotionnel", n'est pas considérée comme une pratique compétitrice stricto sensu. En conséquence et d'un point de vue règlementaire, seule une non contre-indication à la pratique du sport est éventuellement nécessaire (Art. 83 des règlements généraux), le tennis de table ne faisant pas l'objet de capacités particulières. Cela peut se faire à l'aide d'un certificat médical, toute autre licence sportive autorisant la pratique en compétition, tout type d'adhésion à un club de sport, voire d'une déclaration écrite sur l'honneur.

L'assurance du Pass Tournoi permet au club d'être couvert en cas d'accident du joueur.

Comment le club reverse-t-il la cotisation assurance à la fédération ?

Le recouvrement se fera via les procédures habituelles de recouvrement des cotisations institutionnelles.

Les listings sont-ils récupérables ?

Licence Événementielle : Tout comité ou ligue peut faire une demande auprès de la fédération pour récupérer l'extraction des licences événementielles.

Pass Tournoi : Les extractions de liste sont possibles au niveau du club et à tout niveau de gestion.

Pass Ping : Les extractions sont uniquement possibles au niveau fédéral.

TYPE D'ADHESION	LICENCE EVENEMENTIELLE	PASS TOURNOI	PASS PING
COÛT	Gratuite	1 €	0,25 €
ASSURANCE	Responsabilité Civile	Assurance comprise	Assurance comprise
ORGANISATION	4 Organisations Promotionnelles	4 Tournois	4 séances de découverte
DUREE	1 Saison Sportive	1 Mois	1 Mois
SAISIE	Comité, Ligue, Fédération	Club	Club
AFFECTATION	Comité de résidence des participants	Club	Club

Version 2 - 30 octobre 2014